



ÉDITO | LE PROJET ÉDUCATIF ENCORE ET ENCORE

Nous revenons encore une fois sur le projet éducatif, car il revêt une importance cruciale. Lors du dernier conseil des personnes déléguées, nous avons présenté un document qui pourra vous servir de guide pour la rédaction de votre projet éducatif. Nous vous avons déjà fait parvenir ce document afin que vous soyez en mesure de détenir les informations pertinentes pour la rédaction de votre projet.

Avant même de songer à débiter le travail, il vous faudra vous assurer de posséder le plus grand nombre de données pertinentes et de prendre le temps de les analyser. Nous espérons qu'à partir de ce moment, vous serez en mesure de vous mettre à la tâche avec un maximum d'information.

Ne vous laissez pas imposer un rythme effréné. Vous avez amplement le temps pour le faire et surtout, n'oubliez pas

que la consultation des enseignant(e)s doit se faire par le biais du CPEPE, qui lui, convoquera une ou plusieurs assemblées générales afin d'approuver ou d'infirmer les travaux menés en comité. Vous avez jusqu'à la fin avril pour présenter le fruit de votre travail, ce qui laissera amplement de temps à la CSPÎ de s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs du *Projet éducatif* avec son *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*.

Un dernier rappel, et non le moindre, ne chiffrez pas les objectifs, ne décidez d'aucun moyen avant que la CSPÎ ne vous retourne votre projet et surtout, protégez votre autonomie professionnelle!

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

TROIS INCONTOURNABLES

1. La date de remise.

La date limite d'approbation de votre projet éducatif par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) est le 30 juin 2019. Aucune raison de vous presser, vous pouvez considérer que vous avez au moins jusqu'à la fin avril pour élaborer votre projet éducatif.

2. Aucun objectif chiffré.

Utilisez des objectifs ou des cibles qualitatives telles: tendre vers la moyenne de la CSPÎ, accroître la diplomation, augmenter, bonifier, améliorer, majorer, hausser ou encore, amplifier.

3. Aucun moyen.

Les moyens (méthodes pédagogiques) devront être élaborés à la suite de l'adoption en bonne et due forme du projet éducatif. Ce qui sous-entend qu'ils pourraient être déterminés durant l'année de travail 2019-2020.



AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> Le jeudi 17 janvier 2019 de 16 h 15 à 20 h 15 : conseil des personnes déléguées (CPD) à la salle 108 du Centre communautaire Roussin

COMMISSAIRES

>> Le mercredi 23 janvier 2019 : conseil des commissaires de la CSPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> Les 12, 13 et 14 décembre 2018 : Conseil fédératif (CF) de la FAE





La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) est à la recherche de cinq (5) membres enseignants du SEPÍ au secteur de l'éducation aux adultes (EDA) afin de participer à un groupe de travail élargi portant sur la formation initiale des enseignant(e)s de l'EDA. Ce dernier se tiendra le **28 janvier prochain**.

FAE

Il serait souhaité, pour ce groupe de travail, de bénéficier de la présence d'enseignant(e)s de chacun des profils suivants :

- Baccalauréat en enseignement du secondaire;

- Baccalauréat en enseignement du français, langue seconde;
- Maîtrise qualifiante en enseignement du secondaire;
- Maîtrise qualifiante en enseignement du secondaire – profil éducation des adultes;
- Certificat.

Ce groupe de travail élargi se tiendra :

Date : 28 janvier 2019, de 9 h à 16 h

Où ? : FAE → située au 8550, boul. Pie-IX, bureau 100

Date limite pour soumettre votre candidature : 15 janvier 2019 à 16h.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

INFO | 6 DÉCEMBRE

Depuis près de 30 ans, le temps s'arrête un peu le 6 décembre. Par devoir de mémoire, par refus d'oublier, nous les nommons, nous tentons de faire en sorte que leur mort ait un sens :

Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Klucznik-Widajewicz, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault, Annie Turcotte.

Pour que la violence dirigée envers les femmes ne s'empare pas d'une autre date du calendrier, au Canada, le 6 décembre est la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*. Le moment est à l'action et nous sommes toutes et tous responsables de contribuer à une société juste, respectueuse et égalitaire.

Pour y arriver, nous devons d'abord admettre la violence, apprendre à la reconnaître, à la nommer et à la dénoncer. Le sexisme, la misogynie et le masculinisme ne doivent plus trouver de lieu où s'exprimer. Le mouvement #moiaussi aura certainement permis de lever le voile sur une bien triste réalité, mais tous les jours la violence envers les femmes est banalisée ou même encouragée. Combien de fois avons-nous entendu cette année qu'on ne peut plus rien dire, que tout devient tabou ou qu'il n'est plus possible de draguer ? Pourtant, il devrait être si simple de faire la différence entre une agression et un compliment qui se veut gentil. N'avons-nous pas un immense examen de conscience à faire si la différence ne nous apparaît pas évidente ?



Le sexisme ordinaire, celui qu'on invisibilise, celui qu'on laisse faire est le carburant de cette violence. Ne pas le nommer, regarder ailleurs, laisser les mêmes personnes dénoncer jour après jour si bien qu'elles passent pour frustrées, c'est se rendre complice. C'est contribuer à maintenir les femmes dans une société où elles sont en danger. Le sexisme ne s'arrête pas aux inégalités salariales ou à la place des femmes à des postes de dirigeantes. Il s'incarne dans des gestes ordinaires, subtils et surtout quotidiens. Le temps de parole inégal, les idées

moins reconnues, la blague douteuse, la perception qu'une femme qui s'affirme est agressive, la mecspliation, l'utilisation d'expressions chargées (avoir des couilles vs faire comme une fille) et la confusion entre galanterie et courtoisie en sont des exemples.

Le problème est que nous avons été socialisés à trouver normal plusieurs idées sexistes, si bien que même des gens qui se considèrent féministes peuvent contribuer sans le savoir à maintenir certains rôles stéréotypés et infériorisant pour les femmes. Bâtir une société égalitaire demande d'éduquer les enfants le plus tôt possible de manière non stéréotypée, puisque déconstruire toute une socialisation à l'âge adulte demande une volonté que tous et toutes n'auront pas. Parents et enseignant(e)s, nous sommes responsables de nous élever contre la violence envers les femmes, et ce, tous les jours de l'année.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca



INFO | SÉMINAIRE DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE



L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

L'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE) offrira un huitième Séminaire de planification de la retraite à l'hiver

2019, étant donné la forte demande cette année. Comme à l'habitude, ce séminaire est organisé sur la base d'un maximum de quarante (40) personnes par rencontre.

L'APRFAE souhaite donner la priorité aux personnes qui planifient prendre leur retraite en juin 2019 ou 2020.

RAPPELS

Les personnes qui prévoient prendre leur retraite dans les deux (2) années suivant la tenue du séminaire sont éligibles, ainsi que leurs conjointes ou conjoints. Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

- être membre d'un syndicat affilié à la FAE;
- être employée ou employé d'un syndicat affilié à la FAE ou de la FAE.



Dates	Endroit
25 et 26 janvier 2019	Bureaux de la FAE 8550, boul. Pie-IX, bureau 100 Montréal (Qc) H1Z 4G2

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription des membres éligibles s'élèvent à 75\$. Ceux de la conjointe ou conjoint non membre s'élèvent à 85\$. **Ces frais sont entièrement assumés par le SEPI.** Il est important de rappeler que ces droits incluent les frais pour le dîner du samedi et les pauses ainsi que la documentation, mais excluent tous les autres frais tels : transport, hébergement, etc.

PROGRAMMATION DES JOURNÉES

Chaque séminaire se déroule sur deux (2) jours. Le vendredi de 17h30 à 20h30 (2 volets) et le samedi de 8h30 à 15h45 (3 volets).

INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire auprès de Mme Diane Allard à l'adresse suivante : dianeallard@sepi.qc.ca ou encore par téléphone au 514-645-4536. **La date limite d'inscription est le 10 janvier 2019 à 16 h.** Une fois votre inscription confirmée, vous recevrez des informations supplémentaires.

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

INFO | COMPENSATION D'UN REMPLACEMENT LORS D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE / SENTENCE ARBITRALE FAVORABLE

En avril 2015, un grief portant sur la compensation d'un remplacement lors d'une sortie éducative a été fixé en arbitrage. L'arbitrage s'est échelonné sur environ deux (2) ans. La prétention syndicale a toujours été que lorsqu'un(e) enseignant(e) remplace un(e) autre enseignant(e) absent(e), par exemple dans le cadre d'une sortie éducative, il/elle doit être rémunéré(e) au 1/1000^e de son traitement annuel. Comme vous pouvez vous en douter, la commission scolaire ne partageait pas notre interprétation et donc, refusait de verser une rémunération additionnelle pour ces remplacements. Bien que de la jurisprudence existait à cet effet, certaines décisions allaient dans les deux (2) sens. Nous avons donc voulu faire trancher la question pour avoir une décision « maison ». Voici en quelques lignes, les faits pertinents au grief (avec des noms fictifs). Mme X, une enseignante à temps plein, a une période d'enseignement à son horaire. Ses élèves sont à l'extérieur et elle ne les accompagne pas. Mme X n'enseignera donc pas à ses élèves pour cette période, mais la direction l'assigne à remplacer M. Y, l'enseignant qui accompagnera ses élèves à la sortie. La question était donc de savoir si Mme X devait être rémunérée pour cette suppléance. Selon l'arbitre Claude Martin, lorsqu'une enseignante n'est pas présente dans sa

classe avec son groupe parce qu'elle est retenue ailleurs, elle est absente au sens usuel du terme et également selon la clause 8-7.11 de l'Entente locale. L'arbitre Martin ajoute aussi que le fait que l'enseignante ait fait cette suppléance à l'intérieur de son cycle de travail de 9 jours et de 27 heures d'enseignement ne la prive pas du droit à cette rémunération, soit un paiement au 1/1000^e de son traitement annuel prévu à la clause 6-8.02 de l'Entente nationale. Nous vous informons que la CSPÉ n'a pas été en appel de cette décision. Par conséquent, elle se doit de rémunérer les enseignant(e)s à temps partiel (ayant un contrat à 100%) ou à temps plein qui seraient appelé(e)s à faire de la suppléance lorsque leurs élèves sont en sortie éducative au 1/1000^e de leur traitement annuel. Par ailleurs, veuillez prendre note que selon nous, le même raisonnement s'applique si on demande à l'enseignant(e), dont les élèves sont en sortie, de remplacer un(e) autre collègue qui serait absent(e) pour toute autre raison qu'une sortie avec ses élèves (par exemple : maladie, force majeure ou formation).

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca





EHDAA | SOMMES DESTINÉES AUX LIBÉRATIONS POUR LES PI

Le tableau suivant permettra aux comités EHDAA des écoles de vérifier si les sommes destinées aux libérations des enseignant(e)s pour la rédaction et le suivi des plans d'intervention (PI), le sont effectivement.

**Liste de la mesure 15320
Tableau des écoles**

Établissement	Budget
Primaire	
Adélarde-Desrosiers	4 162 \$
Albatros	1 212 \$
Alphonse-Pesant	3 498 \$
Cardinal-Léger	4 939 \$
Chénier	4 554 \$
De la Belle-Rive	3 440 \$
De la Fraternité	2 666 \$
Denise-Pelletier	5 596 \$
Des Roseraies	3 040 \$
Félix-Leclerc	4 529 \$
Ferland	2 498 \$
Fernand-Gauthier	7 432 \$
François-La Bernarde	2 518 \$
Gabrielle-Roy	5 973 \$
Jacques-Rousseau	9 949 \$
Jean-Nicolet	6 684 \$
Jules-Verne	13 134 \$
La Dauversière	4 975 \$
Lambert-Closse	4 701 \$
Le Carignan	3 881 \$
Marc-Aurèle-Fortin	3 302 \$
Montmartre	2 403 \$
Notre-Dame	6 377 \$
Notre-Dame-de-Fatima	5 989 \$
Pierre-de-Coubertin	1 198 \$
Pie-XII	2 909 \$
René-Guénette	4 932 \$
Sainte-Colette	3 621 \$

Sainte-Germaine-Cousin	2 505 \$
Sainte-Gertrude	3 620 \$
Sainte-Marguerite-Bourgeoys	3 963 \$
Saint-Joseph	3 155 \$
Saint-Marcel	2 447 \$
Saint-Octave	4 906 \$
Saint-Rémi	5 205 \$
Saint-Vincent-Marie	9 720 \$
Simone-Desjardins	7 930 \$
Victor-Lavigne	5 039 \$
Wilfrid-Bastien	7 545 \$
Wilfrid-Pelletier	7 271 \$

193 418 \$

Établissement	Budget
Secondaire	
Anjou	20 470 \$
Antoine-de-St-Exupéry	34 087 \$
Calixa-Lavallée	36 832 \$
Daniel-Johnson	10 816 \$
Henri-Bourassa	20 063 \$
Jean-Grou	11 563 \$
Pointe-aux-Trembles	26 628 \$

160 459 \$

Établissement	Budget
École à vocation particulière	
Le Tournesol	13 112 \$
Marc-Laflamme / Le Prélude	8 861 \$
La Passerelle	6 773 \$

28 746 \$

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

Source: Tableau de la CSPÎ



Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.



Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
Tél.: 514-645-4536 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca

